

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le 27 juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Camille GALIBERT.

Présents : Mmes Madeleine Sophie de SAINT SERNIN, Catherine LAUR, Chantal NAYROLLES, Amandine SAINT ANTONIN et Marcelle VESY, MM. Emmanuel ANGLARS Roger COSTES, Christian DELMAS, Camille GALIBERT, Jean-Pierre HERAIL, Jean-Marie LADET, Michel MOLINIE, Michel POISSON et Philippe VINCENT.

Excusés : Mmes Mélina COUSI, Joëlle DELHEURE et Geneviève ROZIERE, MM. Thierry ANDREAN et Stéphane MAYMARD.

Pouvoirs : Mme COUSI à Mme VESY, Mme DELHEURE à Mme de SAINT SERNIN, et M. MAYMARD à M. LADET.

Melle Amandine SAINT ANTONIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'elle a acceptée.

I – ELECTIONS SENATORIALES

A l'issue du vote à bulletins secrets, sont déclarés élus pour procéder à l'élection des sénateurs le 21 septembre 2008 :

- en qualité de délégués, par 14 voix pour et 2 bulletins blancs pour chacun des candidats : Mme Marcelle VESY, MM. Jean Marie LADET, Christian DELMAS et Camille GALIBERT, et Mme Madeleine Sophie de SAINT SERNIN ;

- en qualité de suppléants, par 15 voix pour et 2 bulletins blancs pour chacun des candidats : MM. Roger COSTES et Michel MOLINIE, et Mme Joëlle DELHEURE.

(Résultats énoncés par ordre d'âge, en raison de l'égalité des suffrages obtenus).

II – INFORMATION SUR LES PROCEDES PHOTOVOLTAIQUES

Les représentants des sociétés JUWI et Ener Déve ont procédé à une projection sur les installations solaires photovoltaïques, et exposé leurs conditions techniques de fonctionnement, au sol ou sur toitures.

Ils proposent de développer des projets d'installation de centrales au sol, qui constituent une solution respectueuse de l'environnement, créatrice d'emplois, et une source de revenu non négligeable pour les propriétaires des emprises. La réflexion va être poursuivie sur ce dispositif, qui pourrait notamment être envisagé sur les emprises communales du Pré de la Caille.

III – AUTRES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

III.1/ Lotissement les Azagats : Budget primitif 2008

Le budget primitif 2008 du lotissement les Azagats - maintenu provisoirement afin de procéder aux écritures qui permettront de le solder - est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre à 61 141,12 € en section de fonctionnement, et à 76 125,38 € en section d'investissement.

III.2/ Subvention à l'APAMA

Il est attribué à l'unanimité une subvention de 100 € à l'association de Promotion et d'Animation des Marchés de l'Aveyron, à titre de soutien à la réédition de la carte bilingue des foires et marchés du département.

III.3/ Election de délégués au SIAEP du Causse du Massegros

A l'issue du vote à bulletins secrets, sont déclarés élus pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Causse du Massegros, par 16 voix pour et 1 bulletin blanc pour chacun des candidats :

- en qualité de délégués, MM. Roger COSTES et Jean-Pierre HERAIL
- en qualité de suppléants, MM. Stéphane MAYMARD et Philippe VINCENT

III.4/ Election de délégués au PNRGC

A l'issue du vote à bulletins secrets, Mme Marcelle VESY est déclarée élue pour représenter la commune au Parc naturel régional des Grands Causses, par 15 voix pour et 2 bulletins blancs :

- en qualité de titulaire à l'Assemblée extra syndicale
- en qualité de suppléante au Comité syndical.

III.5/ Transfert de compétence à la Communauté de Communes

Le transfert à la Communauté de Communes de la compétence de la construction de la nouvelle gendarmerie, ainsi que les statuts de la communauté, modifiés en ce sens, sont approuvés à l'unanimité.

III.6/ Salle polyvalente : marchés de travaux

M. le Maire est autorisé, par 15 voix pour et 2 abstentions, à signer les marchés de travaux pour la restructuration de la salle polyvalente, attribués comme suit conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, pour un montant total de 543 398,95 € HT :

lot	Intitulé	Entreprise retenue	Montant du marché HT
2	Charpente bois	DRUILHET FLAVIN	58 740,00 € HT
3	Couverture fibrociment	SOPRIBAT	23 485,25 € HT
4	Ravalement	EURO FACADES SALVAN	9 997,20 € HT
5	Vêture panneaux stratifiés	LAUSSEL ET FAU	91 237,00 € HT
6	Menuiserie extérieur aluminium	BESOMBES	32 989,00 € HT
7	Cloisons sèches - plâtrerie	BOUZAT	28 658,80 € HT
8	Menuiserie bois	BRAS - TURLAN	32 326,30 € HT
9	Carrelage - Faïence	VEYRAC	13 838,75 € HT
10	Faux plafonds	THERMISOL	59 173,40 € HT
11	Peinture	CAMPO	17 568,76 € HT
12	Dalles de sol PVC	BENECH	43 073,62 € HT
13	Sanitaire - VMC	MOLINIE	23 905,74 € HT
14	Chauffage	MOLINIE	40 807,15 € HT
15	Electricité	SEGA	67 597,98 € HT

Le lot n°1 (démolition – gros œuvre), resté infructueux, fait l'objet d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 35-II-3° du Code des Marchés Publics.

III.7/ Organisation de la saison estivale

Sont approuvées à l'unanimité :

- la prise en charge par la commune, pour pallier aux difficultés de logements rencontrées par certains saisonniers, d'une partie de leurs frais d'hébergement au camping municipal (60 % du coût d'un emplacement de caravane, fixé en accord avec le gestionnaire du camping à 7 € par jour et par personne) ;
- la mise à disposition d'une pièce de la piscine au profit de l'association le Dauphin Sévéragais, pour la durée d'ouverture de l'équipement, moyennant une redevance forfaitaire d'occupation de 100 € par mois.

III.8/ Echange foncier en bordure du lotissement les Demeures de Bellevue

Il est approuvé à l'unanimité la prise en charge par la commune des frais de régularisation d'un échange foncier sans soulte, nécessaire à la rectification d'une anomalie au cadastre, avant la division des emprises du lotissement (frais de levée d'hypothèque et frais d'acte notarié, pour un montant de 500 à 600 €).

III.9/ Examen préalable à l'instruction de divers projets de vente ou d'échange

Il est convenu de solliciter des services fiscaux les estimations nécessaires à l'instruction des projets de vente ou d'échange foncier suivants, qui seront soumis ultérieurement pour décision au conseil municipal, au vu de l'avis des domaines :

- déclassement (après enquête publique) et vente d'une emprise de 60 m² maximum, au droit de la façade de la future pharmacie avenue des Gorges du Tarn (pour sécuriser la vitrine et aménager l'accès handicapés) ;
- vente de la parcelle communale d'environ 934 m² cadastrée section VR n° 5, située à la jonction entre les routes des Fonds et du Villaret, qu'un acquéreur potentiel souhaite utiliser en jardin.
- vente d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1378, à proximité du gymnase, pour l'éventuelle installation d'un commerce de cycles (surface à définir) ;
- échange foncier entre une emprise à déclasser du domaine public au Villaret (pour régulariser l'empiètement d'un silo sur un chemin) et une emprise proposée en contrepartie à la commune, située au Pré de la caille.

III.10/ Composition des commissions municipales

Il est créé à l'unanimité 4 commissions municipales telles qu'elles figurent au tableau joint au présent compte rendu.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Les procès verbaux des séances du Conseil municipal des 2 et 15 avril 2008, qui n'appellent pas d'observations, sont adoptés à l'unanimité.

Il est décidé à l'unanimité de transférer désormais la célébration des mariages dans la salle d'exposition située au 1^{er} étage de la mairie (entre les bureaux de la mairie et les locaux mis à disposition de l'Office de Tourisme).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.